

2020/072

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 27/10/2020

Reçu en préfecture le 27/10/2020

Affiché le 28 OCT. 2020

ID : 059-215900358-20201027-20201028_D0071-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt, le vingt trois octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.RAVIDAT.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.

Absents ayant donné pouvoir : Mme STALLA à Mme BLANDO.

M. CHRETIEN à Mme WAUCHER.

Mme WAUCHEL à M. PETIT.

M. WERY à M. SEGUIN.

Absents : M. CHALDAUREILLE.BAROCHE.

Mmes DELPLANQUE-GABET et CUVILLIER-BOUILLON.

Secrétaire de séance : M.PETIT.

Objet : AGENCE POSTALE COMMUNALE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que M. GOSSET et Mme DELPLANQUE de la poste avaient sollicité un rendez-vous dans le cadre de l'avenir du bureau de poste à Avesnelles.

En effet, l'agent qui est affecté au bureau d'Avesnelles va partir en retraite à partir du 01/04/2021. Après son départ, son remplacement ne sera pas forcément assuré et les horaires de cette agence pourraient fortement diminuer et, à terme, l'agence d'Avesnelles risquerait de fermer définitivement.

Une solution a été proposé par la poste à la commune. Elle consiste à accueillir une agence postale communale avec un financement lié à son aménagement.

La poste propose, via une convention, la création de cette agence postale communale qui permettra la continuité de ce service au sein du territoire avec une gamme de services adaptés aux besoins des usagers.

Les modalités de la convention sont :

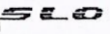
- Un accompagnement financier, d'un montant maximal de 25 000,00 euros (qui pourrait être négocié), pour permettre les travaux d'installation ;
- Le règlement par la poste d'un loyer mensuel de 1 038,00 euros ;
- La définition des horaires d'ouverture de cette agence postale communale.

A cela s'ajoute la formation professionnelle d'un agent qui assurera les fonctions d'accueil et les services destinés aux usagers.

Suite de la délibération 2020/0072

Envoyé en préfecture le 27/10/2020

Reçu en préfecture le 27/10/2020

Affiché le 28 OCT. 2020 

ID : 059-215900358-20201027-20201028_D0071-DE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve à ce que la commune d'Avesnelles accueille l'agence postale communale au sein des services de la mairie ;

Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 27 OCT. 2020

Le Maire,

